

Madame, Monsieur,

A l'approche de la prochaine rentrée scolaire 2016/2017, je vous demande de bien vouloir me faire savoir, **par retour des documents ci-joint**, si vos enfants seront amenés à fréquenter les services de la cantine et/ou du périscolaire.

Je vous précise que les repas et garderie ou études sont à régler avant le 25 du mois précédent la fréquentation. Chaque famille devra effectuer son règlement en numéraire ou par chèque (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) directement au secrétariat des écoles dont le bureau se trouve 2 bis rue de la Berle à Voulx et ce mensuellement. En cas de non paiement, l'enfant se verra obligatoirement refusé l'accès à la cantine.

Lorsque qu'un enfant est absent, nous vous demandons de bien vouloir avertir le secrétariat en téléphonant au 01.60.71.97.45, le repas du jour est perdu, mais le repas du lendemain sera décompté. En cas de grève des enseignants, les repas ne pourront pas être remboursés, sauf si vous avez prévenu de l'absence de l'enfant.

Pour la bonne marche du service administratif, je vous demanderai de nous retourner les inscriptions à la cantine et/ou au périscolaire, accompagnées du règlement, **à partir du 10 août 2016.**

Nous rappelons :

- Le personnel de surveillance dans la cour, à la cantine est habilité à donner des punitions aux élèves qui ne respecteraient pas le règlement. Lors d'un incident ou d'un problème, les parents n'ont pas à intervenir directement auprès du personnel communautaire, je vous conseille de prendre rendez-vous avec le vice président au 01.60.71.97.45.
- De bien vouloir respecter les horaires d'accueil et de sortie de garderie ou études (matin et soir).
- L'accès de la cantine est strictement interdit à toutes personnes extérieures au service.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Thierry BOISSIERES,
Le Vice-Président.

Communauté de Communes du Bocage Gâtinais

Mairie de Voulx 77940

SIRET n° 247 700 479 00022

